

NATURA 2000

01/02/2022 – VILLA Olivier, NOZAY Solène

PROGRAMME D'ACTIVITE POUR L'ANIMATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS

01/03/2022 AU 28/02/2023

Sites Natura 2000

- ZSC Tourbière de Négarioux-Malsagne (FR 7401104)
- ZSC Landes et zones humides de la Haute-Vézère (FR 7401105)
- ZSC landes des Monédières (FR 7401107)
- ZSC Gorges de la Vézère autour de Treignac (FR 7401109)
- ZSC Forêt de la Cubesse (FR 7401110)
- ZSC Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret-Bel-Air (FR 7401123)
- ZSC Haute-Vallée de la Vienne (FR 7401148)



Chantier de restauration de tourbière. Haute-Vallée de la Vienne, hiver 2020-2021

Rappel :

Le 23 février 2021, le syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin a été désigné Structure Porteuse de l'animation des sept sites Natura 2000 dont traite ce programme

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| I. ZSC TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE (FR7401104) | 4 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 4 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 6 |
| 3. Animations et communication..... | 6 |
| 4. Réseau d'acteurs et formation | 7 |
| 5. Pilotage de l'animation du site | 7 |
| II. ZSC LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE-VEZERE (FR7401105) | 8 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 8 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 16 |
| 3. Animations et communication..... | 17 |
| 4. Suivi des habitats et des espèces | 17 |
| 5. Pilotage de l'animation du site | 17 |
| III. ZSC LANDES DES MONÉDIÈRES (FR 7401107) | 19 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 19 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 20 |
| 3. Animations et communication..... | 21 |
| 4. Réseau d'acteurs et formation | 21 |
| 5. Pilotage de l'animation du site | 21 |
| IV. ZSC GORGES DE LA VEZERE AUTOUR DE TREIGNAC (FR 7401109) | 23 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 23 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 23 |
| 3. Suivi des habitats et des espèces | 23 |
| 4. Pilotage de l'animation du site | 24 |
| V. ZSC FORÊT DE LA CUBESSE (FR 7401110) | 25 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 25 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 25 |
| 3. Suivi des habitats et des espèces | 26 |
| 4. Animations et communication..... | 26 |
| 5. Pilotage de l'animation du site | 26 |
| VI. ZSC TOURBIÈRES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND PÉRET-BEL-AIR (FR 7401123) | 28 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 28 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 29 |
| 3. Suivi des habitats et des espèces | 29 |
| 4. Animations et communication..... | 29 |
| 5. Réseau d'acteurs et formation..... | 29 |
| 6. Pilotage de l'animation du site | 30 |
| VII. ZSC HAUTE-VALLÉE DE LA VIENNE (FR 7401148) | 31 |
| 1. Gestion en faveur des habitats et des espèces | 31 |
| 2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces..... | 35 |
| 3. Amélioration des connaissances et suivi scientifique..... | 35 |
| 4. Animations et communication..... | 36 |
| 5. Réseau d'acteurs et formation | 36 |
| 6. Pilotage de l'animation du site | 36 |

Table des illustrations

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Carte de localisation des sites Natura 2000 | 3 |
| Figure 2 : tourbière de Négarioux-Malsagne, localisation du contrat Natura 2000 Forestier souscrit en 2021 | 4 |
| Figure 3 : Secteurs d'investigations (terrain + cadastre) en 2022 pour de possibles contrats Natura 2000 forestiers..... | 5 |
| Figure 4 : Emprise du projet de remise en pâturage de secteurs en déprise | 19 |
| Figure 5 : carte des secteurs investigués et des zones retenues pour le démarchage des propriétaires..... | 32 |
| Figure 6 : Emprise et projet du PLAE en complément du contrat ni-ni souscrit à Tarnac en 2020..... | 34 |

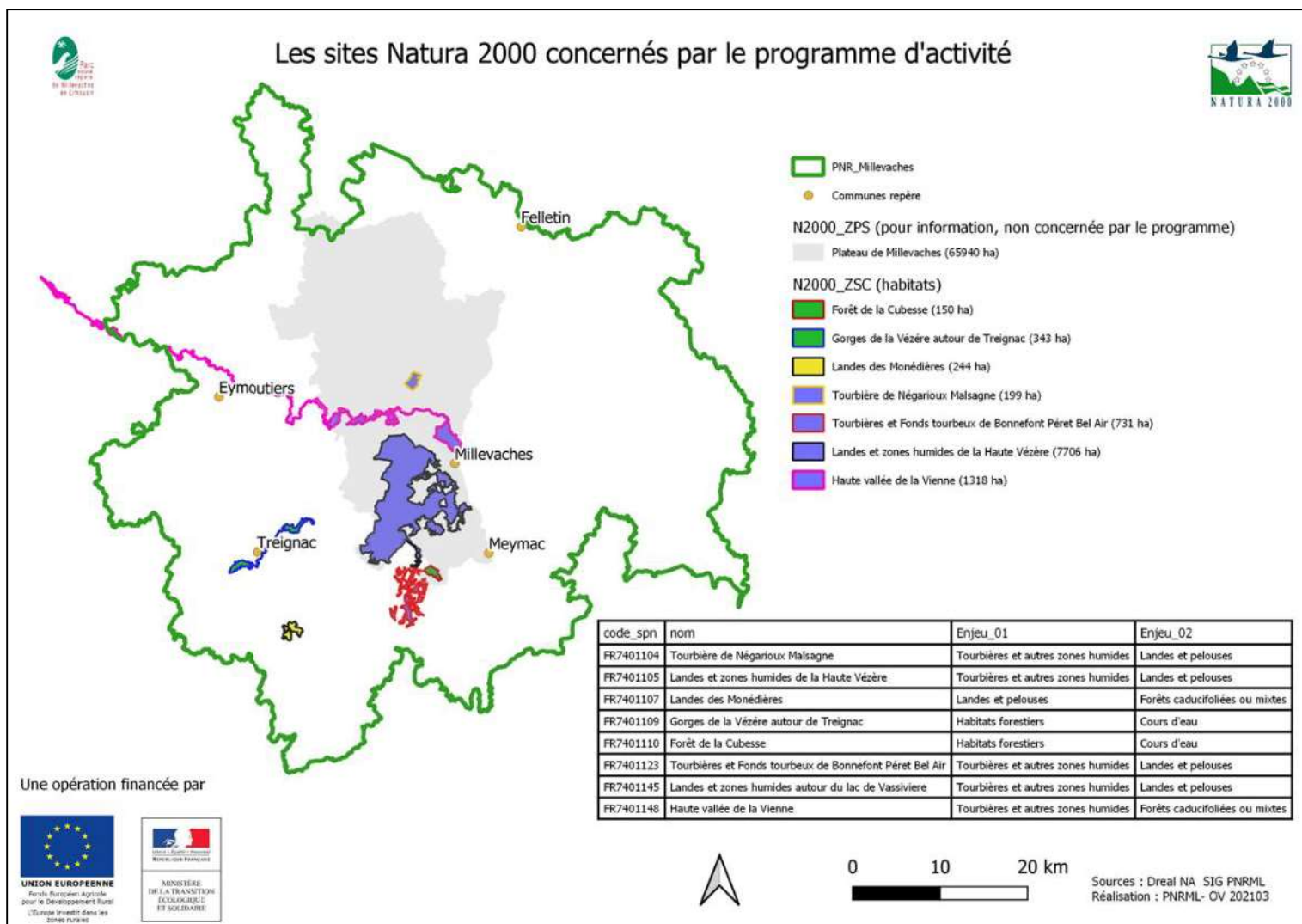


Figure 1 : Carte de localisation des sites Natura 2000

III. ZSC LANDES DES MONEDIERES (FR 7401107)

1. Gestion en faveur des habitats et des espèces

a) Contrats non agricoles et non forestiers

- Contrats Natura 2000 et autres outils de gestion :

Lors de la période d'animation 2022-2023 l'animatrice initiera et coordonnera le projet de remise en gestion pastorale des secteurs en déprise situés dans le cirque de Freysselines, ainsi qu'autour du Suc-au-May et du hameau du Bos (cf. Figure 4).

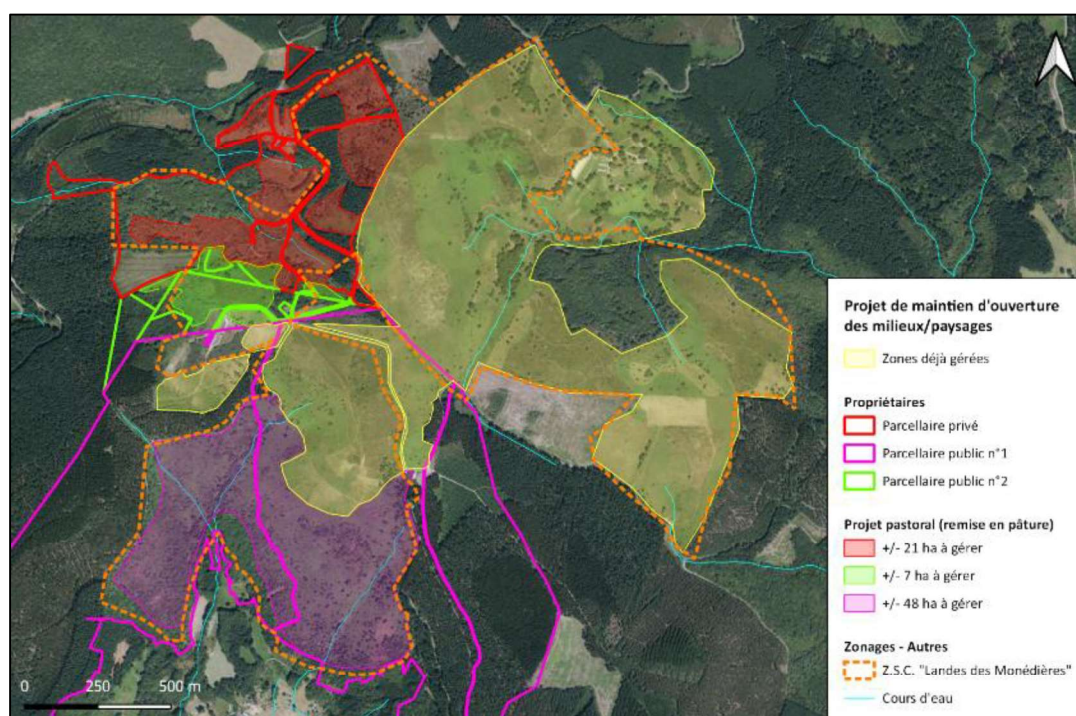


Figure 4 : Emprise du projet de remise en pâturage de secteurs en déprise

Une concertation sera menée avec les différentes parties prenantes : commune de Chaumeil (sectionaux de Freysselines), commune de Saint-Augustin (sectionaux du Bos), propriétaires privés, exploitants agricoles locaux, Association pour le Pastoralisme de la Montagne Limousine (APML) et Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

À la suite de quoi, et au vu des pistes élaborées, l'animatrice accompagnera la mise en œuvre du projet (p. ex. coordination, réunions ultérieures, démarches et dossiers administratifs, etc.).

b) Mesures agroenvironnementales et climatiques

La période d'animation ne devrait pas permettre de proposer aux éleveurs du site de s'engager dans les mesures issues de la nouvelle programmation PAC (celles-ci devant être opérationnelles au cours du printemps 2023).

Lors de la campagne 2022, les agriculteurs ne vont pas avoir la possibilité d'engager de nouvelles parcelles (sauf pour la mesure LI_PNRM_SHP01 sur une année). Toutefois, ils vont pouvoir prolonger ou non d'une année les engagements souscrits au printemps 2021.

À noter qu'en cas de changements (retrait d'une ou plusieurs parcelles), les cartes d'engagements seront à refaire et à transmettre au service instructeur.

En conséquence, le volet MAEC de l'animation Natura 2000 entre mars 2022 et février 2023 consistera à :

- Assister les éleveurs déjà engagés (accompagnement dans le cas de renouvellement et/ou de changements)
- Préparer la nouvelle programmation (appropriation des nouvelles mesures, sensibilisation des éleveurs, etc.).

Dans le cadre de l'animation des MAEC, les orientations principales sont :

- Préserver l'intégrité des cours d'eau et des zones humides, en cherchant à éviter leur dégradation par le bétail.
- Assurer un entretien par le pâturage sur des parcelles gagnées par l'enfrichement.

c) *Charte du site :*

L'objectif sera de promouvoir la charte auprès des divers propriétaires contactés ou rencontrés lors de la période d'animation à venir.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 96 heures / Ingénieur Territorial
- 4 heures / Ingénieur Territorial Géomaticien

Contenu :

- Promotion de la charte du site
- Pour la réhabilitation pastorale : Prise de contact avec les différentes parties prenantes ; coordination de réunions ; synthèse / analyse ; rédaction de notes techniques / comptes rendus (sensibilités naturalistes, enjeux des parcelles, actions à envisager, etc.) ; etc.
- Pour le volet MAEC : Prise de contact avec les agriculteurs ; Dossier d'exploitation ; Cartographie ; Synthèse / analyse.

2. Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces

Le SMAG du PNRML apportera aux services de l'État et/ou aux maîtres d'ouvrages de plans, projets, travaux soumis à évaluation des incidences Natura 2000, toute information, conseil ou avis permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

En général, un à plusieurs projets sont traités chaque année ; l'un d'eux est en cours et concerne la valorisation touristique globale du site (aménagements pour l'accueil du public, sentiers de randonnée, etc.).

Temps de travail dévolu à l'action :

- 16 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Contacts/réunions avec les services de l'État et/ou maîtres d'ouvrages
- Phase de terrain : visite des parcelles concernées
- Synthèse / analyse
- Cartographie éventuelle des sensibilités environnementales
- Envoi de préconisations propres aux habitats et aux espèces

3. Animations et communication

Il s'agira d'informer, communiquer et sensibiliser aux actions de préservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire par le biais du site internet du site, la valorisation touristique encadrée du secteur des Monédières, la diffusion de supports de communication et l'organisation de manifestations destinées aux scolaires et au grand public.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 32 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Mise à jour du site internet (actualités, bilan activité, sorties, etc.)
- Rédaction et diffusion de la 10^{ème} lettre info annuelle
- Conception (repérage circuit, atelier, support pédagogique, etc.) et réalisation d'au moins une manifestation à destination du grand public ou des scolaires (animation estivale, chantier bénévole, intervention in-situ)
- Accompagnement des collectivités dans la mise en valorisation du site des Monédières
- Publicité (création d'affiches, diffusion sur les réseaux sociaux et moyens de communication du Parc, réalisation d'interview, etc.)

4. Réseau d'acteurs et formation

L'animateur référent du site se tiendra à jour des évolutions réglementaires liées à Natura 2000, échangera avec les autres acteurs régionaux (réseau Natura 2000, partenaires, etc.) et s'assurera de la bonne complémentarité et articulation avec les autres politiques publiques.

Ce volet comprendra les échanges avec les services de l'État ainsi que des saisies dans le logiciel SIN2.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 12 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Veille territoriale
- Participation aux réunions stratégiques
- Participation à la rédaction de documents de cadrage
- Appropriation et saisies dans SIN2

5. Pilotage de l'animation du site

Un comité de pilotage sera organisé, vraisemblablement au cours du mois de décembre 2022. Il permettra de :

- proposer un bilan des activités conduites,
- établir un état des lieux pour les projets en cours,
- présenter un programme d'activité pour la période 2023-2024 incluant un volet budgétaire.

Afin de pouvoir présenter un bilan fiable lors de ce Comité, la tenue d'un tableau de bord tout au long de la période d'animation sera assurée : enregistrement des temps de travail et des trajets, archivage des dépenses et des procédures de commande publique, élaboration de rapports et de programmes d'activité, lien avec les élus locaux et la présidence du comité de pilotage.

Temps de travail dévolu à l'action :

- 8 heures / Ingénieur Territorial coordinateur

- 24 heures / Ingénieur Territorial

Contenu :

- Échanges téléphoniques et/ou mails avec les parties prenantes à l'animation du site
- Suivi du temps de travail
- Analyse des actions à mi-parcours
- Rédaction du rapport d'activité de fin d'animation
- Réflexion sur la période d'animation suivante : Analyse des perspectives et rédaction du programme d'activité
- Préparation et animation d'un Comité de pilotage, et compte-rendu afférent